

EDITORIAL

Le secteur avicole marocain achève l'année 2009 avec un bilan plutôt favorable avec la mise en œuvre effective du contrat programme Gouvernement – FISA engagé dans le cadre du plan "Maroc Vert". Des résultats positifs ont été enregistrés dans la concrétisation des différentes actions prévues notamment dans l'intensification de l'application de la loi 49-99 et la signature de trois conventions portant sur le financement de l'installation ou la mise à niveau des fermes d'élevage, sur la promotion de la consommation des produits avicoles et sur le lancement d'un programme de recherche & développement pour anticiper certains problèmes réels du secteur.

De même, il a été retenu la réduction des droits d'importation du maïs de 17,5% à 10% en 2010 et à 2,5% à partir de 2011. Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du système de subventions octroyées dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA), il a été prévu pour la première fois de faire bénéficier les aviculteurs d'une subvention de 30% à l'acquisition de système de pad cooling ou de brumisation.

Cependant, des efforts importants restent à faire dans l'application de la réglementation en vigueur en ce qui concerne le transport des volailles vivantes et la commercialisation, la préparation et la distribution des viandes de volailles. Les professionnels du secteur sont très confiants dans le nouveau Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) pour assainir cette situation qui continue à ternir l'image du secteur auprès du consommateur. 2010 doit être l'année de la mise à niveau globale du secteur dans l'intégralité de ses composantes.

Actualité

P3

Conjoncture du secteur

P4

Dossier technique

P5

Réussir le démarrage des poussins

Interview

P8

L'ANAM prospecte les marchés extérieurs

Focus

P9

2010, une année d'espoir pour le secteur avicole

Agenda & salons

P11

اليوم الوطني
للبيض
الدورة الثانية

بيضة فالنهار لذيذة،
ولصحتنا مفيدة.

fisa
الجمعية الوطنية
للمنتجي بيض
الإستهلاك

ANPO

الفيدرالية البيمهنية
لقطاع الدواجن



اليوم الوطني
للحوم الدواجن



الدورة الثانية

الدجاج بالمغرب، نربيه كما يجب و نقدمه لمن نحب

هل تعلم أن لحوم الدواجن
غنية بالبروتينات الأساسية
و الأملاح المعدنية، فهي
منتجات ذات قيمة غذائية
جيدة، مناسبة للحمية،
اقتصادية، شهية، سهلة
التحضير و تناسب جميع
الفئات العمرية.

fisa

الجمعية الوطنية
لقطاع الدواجن

APV

الجمعية الوطنية
لمنتجي لحوم الدواجن

ANAVI

الجمعية الوطنية
لمصنعي الصناعات للدواجن

123 - 125، شارع إميل زولا - الدار البيضاء، 20390

الهاتف: +212 (0) 522 31 12 49 و +212 (0) 522 54 24 88/89

الفاكس: +212 (0) 522 44 22 76

www.fisa.org.ma - fisa@menara.ma

En vue de suivre et d'évaluer l'état d'avancement des différents contrats programmes signés entre les interprofessions et le Gouvernement dans le cadre du plan "Maroc Vert", une journée d'études a été organisée à cette fin par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime le 01 décembre 2009 à Skhirat.

Cette rencontre, présidée par Monsieur le Ministre, a été l'occasion de présenter aux professionnels les dispositions prises par le Département de l'Agriculture pour accompagner la mise en œuvre des contrats programmes notamment :

- le projet de refonte du Fonds de Développement Agricole (FDA) et des projets d'investissement en cours d'étude par l'Agence de Développement Agricole (ADA).
- les plans d'actions de mise en œuvre des différents contrats programmes qui ont fait l'objet de plusieurs réunions à la Direction du Développement des Filières Agricoles (DDFA) avec la participation des professionnels.

Cette initiative a été saluée et appréciée par l'ensemble des professionnels agricoles dans la mesure où elle leur a donné l'occasion de s'exprimer sur les conditions et les handicaps à la mise en œuvre des différents contrats programmes et de proposer des amendements aux plans d'action. Les professionnels ont insisté particulièrement sur la nécessité d'assurer le financement des interprofessions pour leur permettre d'accompagner la réalisation des dispositions des contrats programme. Ils ont réitéré leur demande de réactiver le projet de décret sur le financement des interprofessions du secteur agricole.

La présentation du plan d'action du contrat programme relatif à la mise à niveau du secteur avicole signé le 20 avril 2008 a montré que celui-ci a franchi des étapes importantes dans la mise en œuvre des différentes activités prévues et que les trois conventions signées en 2009 relatives aux

"Crédits Dawajine", à la promotion des produits avicoles et aux programmes de recherche & développement sont actuellement dans leurs phases d'exécution.

Les représentants de la FISA ont souligné que la réalisation de certains objectifs du contrat programme reste néanmoins tributaire de l'application rigoureuse de la loi 49-99 et ses textes d'application, de la note de service 5300 bis relative à l'obligation de la restauration collective de s'approvisionner en viandes de volailles issues exclusivement à partir des abattoirs agréés et de la note circulaire fixant les conditions sanitaires et d'hygiène pour les unités d'abattage des volailles destinées aux besoins exclusifs des ménages.

Quatre principales recommandations ont été émises par la FISA, il s'agit en particulier de :

- activer la signature de l'avenant n°1 au contrat programme pour étendre l'éligibilité au "Crédit Dawajine" à l'installation de projets de valorisation des produits avicoles.
- régionaliser la formation en aviculture en permettant à la FISA d'utiliser les centres de qualification du Ministère de l'Agriculture,
- soutenir l'exportation des poussins d'un jour et d'œufs à couver en faisant du fret un facteur de compétitivité de la filière avicole sur les marchés extérieurs,
- réserver une superficie de 500 Ha pour l'installation d'élevage de grands parentaux.



Conjoncture du secteur

BAISSE DES PRIX DES PRODUITS AVICOLES

Durant le 4^{ème} trimestre 2009, les prix moyens à la ferme des produits avicoles ont affiché une diminution sensible comparativement au 3^{ème} trimestre 2009 : -5% à 11,57dh/Kg pour le poulet de chair, -2% à 17,10 dh/kg pour la dinde et de -16% à 0,61 dhs/unité pour l'œuf de consommation.

La baisse de la demande sur les produits avicoles habituellement consécutifs à la rentrée scolaire et à la fête de l'Aid El Kebir explique en grande partie lesdites baisses de prix.

NOUVELLE IDENTITE VISUELLE DE L'ANAM



L'ANAM s'est dotée d'une identité visuelle. Il s'agit d'un logo comportant l'œuf et le poussin pour rappeler la filière de l'accoupage contournés par un triangle pour révéler la stabilité et l'engagement dans une dynamique de développement.

JOURNEES REGIONALES D'INFORMATIONS DES ELEVEURS

La FISA en collaboration avec l'APV et avec le soutien de l'USGC, ont organisé entre juillet et décembre 2009, des journées d'informations au profit des éleveurs de différentes régions du Maroc (Fès, Errachidia, Marrakech, Ouarzazate, Agadir, Safi, Tanger, Meknès, Taza et Berkane). Ces journées animées par des représentants de l'APV, DRA et du CAM ont porté sur :

- Les plans régionaux de développement du secteur avicole dans le cadre du plan "Maroc Vert"
- Les conditions d'accès au "Crédit Dawajine" auprès de CAM.

Plus de 650 éleveurs et opérateurs du secteur avicole ont assisté à ces journées d'informations.

12^{EME} CONGRES DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE LA PATHOLOGIE AVIAIRE

La FISA et ses associations membres ont participé activement au 12^{ème} Congrès Mondiale de la Pathologie Aviaire organisé somptueusement par l'Association Marocaines de Pathologie Aviaire (AMPA).



Ce forum d'échange scientifique et technique a constitué une occasion propice aux différents intervenants marocains dans le secteur avicole (enseignants, chercheurs, vétérinaires praticiens, professionnels, administration,...) de communiquer avec leurs homologues étrangers venant de plus de 80 pays sur les aspects sanitaires, vétérinaires et de développement de l'aviculture dans le monde.

TRANSIT PORTUAIRE DES CEREALES : LE DOSSIER DEVANT LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE

La problématique de gestion des cargaisons des céréales au niveau du port de Casablanca remonte à nouveau sur la scène nationale après la mise en exécution de la décision de l'ANP du 1^{er} octobre 2009 relative au déchargement obligatoire de toutes cargaisons de céréales aux silos portuaires (Mass Céréales Maroc et SOSIPO) et interdisant tout débarquement via Marsa Maroc (quai) sauf pour les navires mixtes.

En plus, les silos portuaires ont aussi mis en exécution, à compter du 1^{er} janvier 2010, leur décision d'augmenter les tarifs de manutention et de stockage.

Ces deux décisions impliquent un temps d'attente important pour les navires céréaliers et une augmentation conséquente (+60%) des frais portuaires.

L'application des nouveaux tarifs aura un impact direct sur le prix des aliments composés (+ 4 cts/kg d'aliment), ce qui est de nature à aggraver la situation de l'éleveur qui ne peut pas répercuter ce surcoût sur les prix de vente de ses produits.

L'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC) s'est attachée les services d'un avocat pour constituer un avis juridique sur la légalité des décisions prises par l'ANP, notamment la fixation et l'unification des tarifs.

Parallèlement, l'AFAC a saisi le Conseil de la Concurrence pour dénoncer la gestion des cargaisons de céréales transitant par le port de Casablanca.

FORMATION CONTINUE AU PROFIT DU PERSONNEL OPERANT DANS LE SECTEUR AVICOLE

La filière de l'accoupage est engagée dans une dynamique de mise à niveau sanitaire des couvoirs et élevages de reproducteurs. A ce titre l'ANAM a mis en place un programme de formation au



profit des cadres rattachés aux couvoirs dont l'animation est assurée par Prof BOUZOUBAA Khalid et Dr Abderrazak ZEROUALI. Trois sessions de formations ont déjà eu lieu décembre 2009 sur le thème : "Les Salmonelloses aviaires". D'autres sessions sont attendues pour le premier trimestre 2010.

Dans cette même logique, l'ANAM aspire à élaborer un code de bonnes pratiques de l'accoupage au Maroc par le biais de la mise en œuvre d'une démarche qualité basée sur les principes du HACCP.

Par ailleurs, l'AFAC et en collaboration de l'USGC et l'IFIM, a tenu une session de formation sur le thème "les méthodologies de contrôle des mycotoxines" dédiée aux responsables qualité et techniciens de laboratoires rattachés aux usines d'aliments composés. Cette activité s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour cerner la qualité des intrants dans la perspective de garantir la qualité des aliments composés.

RÉUSSIR LE DÉMARRAGE DES POUSSINS

Réussir le démarrage, c'est avant tout s'assurer que les poussins sont élevés dans les meilleures conditions d'ambiance et que leurs besoins physiologiques sont satisfaits.

La phase de démarrage des poussins représente une grande importance dans la vie des volailles et conditionne la productivité et la rentabilité des élevages avicoles. Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à cette période de démarrage des poussins.



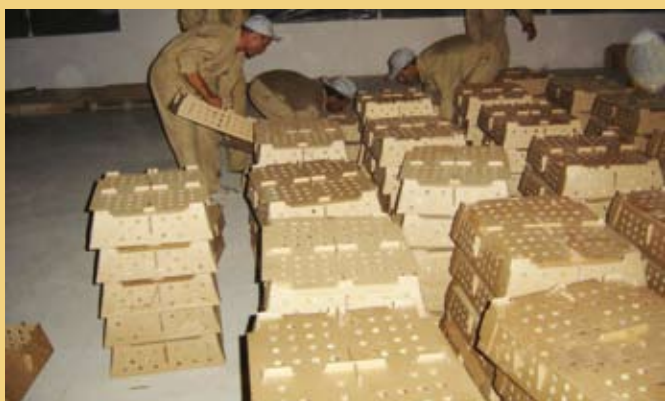
AVANT L'ARRIVE DES POUSSINS : PREPARATION DU BATIMENT

Le bâtiment qui doit abriter les poussins devra être préparé d'avance pour assurer un bon démarrage. Pour cela, il faut :

- Laver, nettoyer et désinfecter tout le bâtiment, le matériel, les équipements, la tuyauterie et les annexes de service.
- Assurer un vide sanitaire d'au moins 20 jours pour rompre le cycle de développement des microbes.
- Placer les raticides hors de portée des poussins.
- Installer la zone de démarrage ou anneaux circulaires d'élevage (carton ou isorel) autour de l'éleveuse sur une hauteur de 50 à 60 cm pour que les poussins ne s'éloignent pas de la source de chaleur et pour une économie d'énergie et de paille. Prévoir une densité de 40 à 50 poussins par m² (350 à 450 sujet par anneau de 3 m de diamètre).
- Etaler la litière à base de paille hachée (4 à 5 kg / m²).
- Mettre en place le matériel de premier âge (abreuvoirs, mangeoires et éleveuses), vérifier son bon fonctionnement et l'ajuster à la bonne hauteur des poussins.
- Placer les abreuvoirs de telle sorte que les poussins ne parcourent pas plus d'un mètre pour accéder à l'eau. Dans le cas d'utilisation du système d'abreuvement à pipettes, durant les premières 24 heures, elles doivent être placées et maintenues à hauteur du niveau des yeux des poussins.
- Placer les mangeoires à proximité des points d'eau sur toute la surface de la zone de démarrage.
- Pulvériser une solution antifongique.
- Réaliser une deuxième désinfection lorsque tout le matériel est en place.

- Chauffer le bâtiment 48 à 72 heures avant l'arrivée des poussins pour qu'il atteigne la température requise à la mise en place des poussins.
- Remplir les abreuvoirs avec de l'eau sucrée (20 g / litre d'eau).





À LA RÉCEPTION DES POUSSIN

- Vérifier l'effectif reçu des poussins.
- Vérifier la qualité du poussin qui s'apprécie par sa vivacité, un duvet soyeux et sec, l'absence de symptômes respiratoires, un ombilic bien cicatrisé, le poids et l'homogénéité, ...
- Faire un triage en éliminant les sujets morts, malades, chétifs ou qui présentent des anomalies et des malformations (bec croisé, ombilic non cicatrisé, abdomen gonflé, pattes malformées, ...).
- Avant vaccination, prélever au niveau des cartons de livraison un échantillon de 20 poussins et l'envoyer au laboratoire pour analyse de qualité (coliformes, salmonelles, mycoplasmes et aspergillus), sérologie Gumboro et antibiogramme éventuel.
- Les abreuvoirs et mangeoires de démarrage doivent être remplis avant de lâcher les poussins dans les anneaux.
- Procéder à la vaccination des poussins d'un jour par brumisation dans les cartons de livraison.
- Déposer soigneusement les poussins dans la zone de démarrage ou anneaux d'élevage.
- Augmenter la lumière au maximum quand tous les poussins ont été déposés dans la zone d'élevage. Garder l'éclairage à 20 Lux durant la première semaine afin que les poussins puissent trouver facilement la nourriture et l'eau de boisson. S'ils s'écartent exagérément de la source de chaleur, c'est qu'ils ont trop chaud ; s'ils cherchent à s'agglomérer près de la source de chaleur, c'est qu'ils ont froid ; s'ils se regroupent tous au même endroit, c'est qu'ils craignent un courant d'air.
- Permettre aux poussins de boire avant de se nourrir. En cas d'utilisation de pipettes, réduire la pression de l'eau pour permettre aux poussins de voir la goutte d'eau suspendue sur la pipette.
- Distribuer l'aliment démarrage 3 à 4 heures après la mise en place des poussins. Durant les premières 24 heures, distribuer fréquemment de petites quantités d'aliment sur des feuilles de papier ou sur des cartons (alvéoles d'œufs) afin de stimuler l'instinct de picotage, d'éviter que les poussins mangent de la litière et d'améliorer l'accès à l'espace de nourriture. Les feuilles de papier ou cartons doivent être retirés progressivement pour ne laisser après le 3^{ème} jour que les mangeoires 1^{er} âge.



PAAP

برنامج مساندة الجمعيات المهنية

Programme d'Appui aux Associations Professionnelles

*Projet financé par la Commission Européenne
Projet domicilié et géré par la CGEM*

• Réaliser le test du jabot et des pattes 3 heures après la distribution de l'aliment sur un échantillon de 100 sujets pris individuellement :

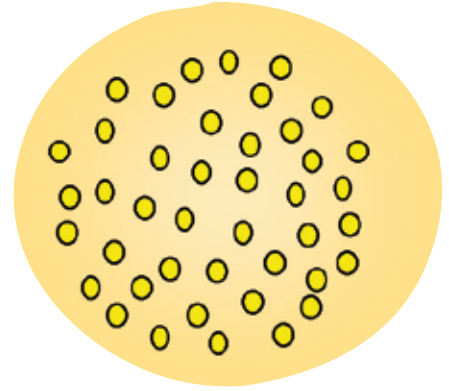
- Si la majorité des poussins présentent des jabots vides : manque de points d'eau et d'aliment, poussins stressés ou malades, manque ou excès de chaleur, matériel inadapté ou mal réparti ou inaccessible, trop forte densité, mauvais éclairage,... . Le jabot idéal devra être plein et rond (cf. photo ci-après).



- Si les pattes des poussins sont froides : température insuffisante, temps de préchauffage insuffisant, sol froid ou humide, litière peu épaisse, existence d'un courant d'air,...

⚠ il faut élargir progressivement la zone de démarrage au 1/3 du bâtiment à la fin de la 1^{ère} semaine, la moitié à la fin de la 2^{ème} semaine et tout le bâtiment à partir de la fin de la 3^{ème} semaine. Ces durées peuvent être réduites en cas d'un démarrage avec chauffage d'ambiance ou en été.

Distribution correcte des poussins sous les éleveuses.



**مستقبل هذه الكتاكيت في أمان
مع أفريقيا غاز الرائدة في الجودة والإتقان**



كل مربي الدواجن يعرضون قيمة وأهمية التدفئة لضمان صحة وإنتاجية الوحدة. لهذا تحرص أفريقيا غاز على مرافقة مربي الدواجن من أجل إنتاجية وجودة منتوجهم وذلك بفضل توزيع محكم وشامل للقنينات عبر ربوع المملكة.

139 ، شارع مولاي اسماعيل، الدار البيضاء، المغرب

الهاتف : 05 22 63 96 00 - الفاكس : 05 22 35 22 39 - الموقع على الأنترنت : www.afriquiagaz.com



La filière de l'accoupage au Maroc a connu un développement soutenu durant les deux dernières décennies. Grâce à l'adoption d'un potentiel génétique performant, à la mise en œuvre de la nouvelle technologie dans le domaine d'incubation et de couvaison, et à l'amélioration des performances du cheptel de reproduction, le secteur couvre très largement le besoin national

aussi bien en quantité qu'en qualité. Aujourd'hui, le regard de la filière est braqué sur l'Afrique pour y exporter la production excédentaire de poussins et/ou d'œufs à couvrir. D'où l'idée de participer à la caravane marocaine de l'export en Afrique. Pour en savoir plus, Dr. Brahim ASSIMI, Président de l'ANAM, a bien voulu répondre à nos questions :



Dr. Brahim ASSIMI
Président de l'ANAM

Pourriez-vous nous dresser un état des lieux de la filière de l'accoupage au Maroc ?

La filière de l'accoupage au Maroc a connu un développement considérable pendant les deux dernières décennies. Son infrastructure compte :

- 44 couvoirs pour la production de poussins d'un jour de type chair ;
- 4 couvoirs pour la production de poussins d'un jour de type ponte ;
- 3 couvoirs pour la production de dindonneaux d'un jour ;
- 210 élevages de reproducteurs.

En 2009, la filière d'accoupage au Maroc a importé

- 2,723 millions reproducteurs de l'espèce poule de type chair ;
- 152.000 reproducteurs de l'espèce poule de type ponte ;
- 187 000 reproducteurs de l'espèce dinde de type chair.

Elle dispose d'une capacité de production annuelle de :

- 520 millions de poussins de type chair pour une production effective de 330 millions unités,
- 16 millions de poussins de type ponte pour une production effective de 13 millions unités,
- 6 millions de dindonneaux pour une production effective de 4.6 millions unités.

Elle couvre les besoins des élevages nationaux à hauteur de 100% de poussins de type chair, 100% de poussins de type ponte et 70% de dindonneaux d'un jour avec un objectif à moyen terme pour couvrir 100% des besoins nationaux.

Quelles sont vos perspectives d'exportation ?

Le potentiel à l'export est énorme du fait que notre capacité est de l'ordre de 10 millions poussins par semaine tandis que la production effective hebdomadaire culmine à 6.5 millions. Nous disposons donc de 3.5 à 4 millions unités que nous pouvons écouler sur le marché extérieur tout en garantissant l'approvisionnement normal et régulier du marché national.

Nous avons participé à la caravane marocaine de l'export en Afrique, organisée, par Maroc Export CMPE, du 13 au 19 décembre 2009, respectivement au Sénégal, Mali et Côte d'Ivoire.

Notre objectif consistait à promouvoir les exportations du Maroc, nous informer sur le développement de l'aviculture dans les trois pays visités, identifier les potentialités des marchés africains, conclure des partenariats multiformes susceptibles de nous assurer des débouchés sûrs et durables et à identifier des antennes locaux pour d'éventuels échanges,

Les trois pays visités présentent un débouché certain pour l'aviculture marocaine. Les possibilités de développement sont considérables en ce sens que le poulet de chair qui est sensé être à la portée du consommateur à bon marché est considéré comme produit de luxe par son prix qui est 40% plus cher que la viande rouge.

Quelles sont vos contraintes à l'export ?

D'abord, il faut que nous soyons agressifs et se fixer une stratégie pour nous positionner en Afrique de l'Ouest. Stratégie qui ne peut être faite qu'après de multiples missions pour une bonne maîtrise du marché africain.

Le fret reste quand même le premier handicap à réparer. Nous prévoyons entamer une démarche auprès de la RAM pour négocier des modalités avantageuses de fret.

L'Administration est interpellée à mettre en place des mesures d'accompagnement de nature à promouvoir l'exportation vers l'Afrique.



2010, UNE ANNEE D'ESPOIR POUR LE SECTEUR AVICOLE

Dans le cadre des orientations du plan "Maroc Vert" et en application des dispositions des contrats-programmes pour le développement des filières de productions signés entre le Gouvernement et les organisations interprofessionnelles des filières concernées, il a été procédé, jeudi 10 décembre 2009, à la signature de trois décrets et 11 arrêtés relatifs à la refonte du système de subventions octroyées dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA).

Cette révision des textes du FDA vise à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du plan "Maroc Vert" et d'améliorer son efficacité comme instrument d'incitation à l'investissement.

Côté aviculture, il est prévu la subvention à hauteur de 30% les systèmes de refroidissement des bâtiments d'élevage avec un montant plafond de 18.000 dhs / unité pour le matériel de brumisation et de 30.000 dhs / unité pour le matériel de Pad Cooling. Pour être éligible, les bâtiments d'élevage devront disposer d'une superficie de 500 m² au minimum.

Les textes prévoient également la mise en place d'une prime à l'agrégation pour accompagner l'investissement dans la valorisation des produits agricoles et une bonification des subventions mentionnées pour les agriculteurs organisés dans des projets d'agrégation.

Une solution informatique a été mise en place pour permettre aux guichets uniques aux niveaux régional et local le traitement des dossiers de demandes d'aides avec le maximum de diligence et de transparence.

Les décrets et arrêtés ont été signés par MM. Salaheddine MEZOUAR et Aziz AKHANNOUCH en présence notamment des Présidents de la COMADER, de la Fédération des Chambres d'Agriculture et de la FISA.

Par ailleurs et suite aux différentes interventions de la FISA, la loi de finances 2010 a apporté des dispositions nouvelles intéressant le secteur de l'élevage notamment :

1. Réduction des droits de douanes applicables au maïs :

Les droits d'importation applicables au maïs (hors origine USA) relevant de la position tarifaire 1005.90.00.00 est ramené de 17,5% à :

- 10% à compter du 1^{er} janvier 2010, et
- 2,5% à compter du 1^{er} janvier 2011.

2. Réduction des droits d'importation applicables aux matières premières énumérés ci-après :

Produits	Nomenclature	Tarif de DI en 2009	Tarif de DI en 2010
Pois fourrager	07 13 10 91 00	49%	2,5%
Gluten de froment (blé) torréfié	11 09 00 00 90	49%	2,5%
Graines de coton	12 07 20 90 00	142%	2,5%
Résidus d'amidonneries et résidus similaires	23 03 10 00 00	32,5%	2,5%
Tourteaux (Arachide, Coton, Lin)	de 23 05 00 00 10 à 23 06 20 00 00	25%	2,5%
Tourteaux (Colza, Navette, Coprah ou noix de coco, Palmiste)	de 23 06 41 00 11 à 23 06 60 00 00	25%	2,5%
Germes de maïs	23 06 70 00 00	60%	2,5%

La réduction des DI permettra aux professionnels d'accéder aux opportunités des marchés mondiaux, d'améliorer la compétitivité du secteur et d'honorer leurs engagements dans le cadre du contrat programme signé avec le Gouvernement de Sa Majesté en avril 2008 pour la mise à niveau du secteur avicole en matière d'investissement, de création de nouveaux emplois et d'augmentation des productions pour satisfaire les besoins croissant du pays en produits avicole.

اليوم الوطني
للبيض



الدورة الثانية

بيضة فالنهار لذيذة، و لصحتنا مفيدة.



هل تعلم أن البيض غني بالبروتينات الأساسية و الأملاح المعدنية و الفيتامينات التي تقوي الذاكرة عند الكبار و الصغار و كذلك بالأوميگا 3 و 6 و 9 التي تحفظ القلب و الشرايين. بيضتان يعادلوا شريحة لحم و بربع ثمن فقط.

بيضة فالنهار لذيذة، و لصحتنا مفيدة.

الفيدرالية البيمهنية
لقطاع الدواجن



الجمعية الوطنية
لمنتجي بيض
الاستهلاك

ANPO

Agenda & salons

Février 2010

SIA 2010 à Paris Porte de Versailles

Contact : Comexpo

Tél. +33.1.49.09.60.00

Fax +33.1.49.09.60.03

www.salon-agriculture.com

Mars 2010 9 au 11

CFIA 2010 à Rennes

Contact : Agor, BP 223, 47 305 Villeneuve-sur-Lot

Tél. +33.5.53.36.78.78

Fax +33.5.53.36.78.79

www.cfiaexpo.com

Avril 2010

EXPOAVIGA 2010 à Barcelone

Contact : Fiera di Forli

Contact : FIRA de Barcelone, Av. Reina Cristina

08004 Barcelone Espagne

Tél. +34.93.233.20.00

www.expoaviga.com

Avril 2010

SIAM 2010 à Meknès

Contact : Ecole d'Horticulture- Jnan Ben Halima-

50.000 Meknès – MAROC

Tél. +212.535.46.03.00/01/02/03

Fax +212.535.46.03.04/05

E-mail : salon.agriculture@gmail.com

www.salon-agriculture.ma

DAWAJNIE 2010

Du 26 au 28 octobre 2010

Contact : FISA, 123-125, bd Emile Zola
Casablanca 20310

Tél. +212.522.54.24.88/89

Fax +212.522.44.22.76

E-mail : dawajine.casablanca@gmail.com

www.fisa.org.ma

Novembre 2010 16 au 19

EUROTIER2010 à Hanovre (Allemagne)

Tél. +49.69.24.78.82.65

Fax +49.69.24.78.81.33

E-mail : www.eurotier.de

دواجن
Dawajine 2010

بالمركز الدولي للمؤتمرات و المعارض لمكتب الصرف - الدار البيضاء
Au Centre International de Conférences et d'Expositions
de l'Office des Changes - Casablanca

الدخول بالمجان
Entrée Gratuite



Partenaires Officiels



Partenaires Institutionnels



FISA, 123-125, Bd Emile Zola Code Postal 20310 - Casablanca

Tél. : 05 22 31 12 49 & 05 22 54 24 88/89 - Fax : 05 22 44 22 76 & 05 22 44 46 34 - Email : fisa@menara.ma

Dawajine
Infos

DL - 10/2000

Directeur de la publication : **Youssef ALAOUI**

Directeur de la rédaction : **Chaouki JERRARI**

Rédacteur en chef : **Saïd EL JEDAA**

Pour nous contacter : FISA, 123-125 Bd, Emile Zola
Code Postal 20310 - Casablanca - Maroc
Tél. : 05 22 31 12 49 & 05 22 54 24 88/89
Fax : 05 22 44 22 76 & 05 22 44 46 34
Email : fisa@menara.ma
Site web : www.fisa.org.ma